

*République française*  
**COMMUNE DE PONT DE MONTVERT - SUD MONT LOZERE**  
*DEPARTEMENT de la Lozère*

**DE 2017\_148**

**Séance du jeudi 14 septembre 2017**

**Membres en exercice : 29**

Date de la convocation: 12/09/2017

**Présents : 17**

*L'an deux mille dix-sept et le quatorze septembre l'assemblée*

**Votants: 17**

*régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Alain*

**Pour : 17**

*JAFFARD,*

**Contre : 0**

**Secrétaire de séance:Paul  
COMMANDRE**

**Présents :** Jean-Pierre ALLIER, Laurent ARBOUSSET, Patrick BRUN,  
Paul COMMANDRE, Yves COMMANDRE, Albert DOUCHY, Christelle  
FOLCHER, François FOLCHER, Frédéric FOLCHER, Alain JAFFARD,  
Stephan MAURIN, Thierry MAZOYER, Gillian MC HUGO, Daniel  
MOLINES, Dominique MOLINES, Michel RIOU, Jean-Paul VELAY

**Représentés:**

**Excusés:** Michèle BUISSON, Gilles CHABALIER, Matthias  
CORNEVAUX, Yves Elie LAURENT, Marie LION, Gilbert ROURE

**Absents:** François BEGON, Nils BJORNSON LANGEN, Catherine  
BLACLARD, Regis DURAND, Yves SERVIERE, Françoise THYSS

**Objet: appel à projet ciel étoilé - DE\_2017\_148**

Vu la délibération n°DE\_2017\_136

Après les premières rencontres avec le SDEE et le Parc National des Cévennes Monsieur le maire présente au conseil les conclusions préliminaires du groupe de travail. Cet appel à projet vise à obtenir des financements pour améliorer l'éclairage public avec pour objectif des économies d'énergie et une réduction de la pollution lumineuse.

Le groupe de travail propose au conseil de répondre à l'appel à projet sur la base d'un dossier prévoyant :

- la modernisation des appareils et lanternes anciens et équipés de lampes à vapeur de mercure
- de mettre en place les équipements nécessaires à un abaissement d'intensité lumineuse en période nocturne (23h - 6h)
- de mettre en oeuvre l'extinction nocturne dans les hameaux de la zone coeur, à l'exception des 3 plus gros hameaux de Grizac, l'Hermet et Montgros, ainsi qu'en quelques points singuliers hors zone coeur, et ce dans les conditions suivantes :
  - extinction socialement acceptable
  - extinction de 22h à 6h en hiver et de minuit à 6h en été ( 1er juin - 30 septembre)
  - extinction totale en hiver sur les hameaux de l'Hopital, le Cros et Salarials

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE de répondre à l'appel à projet dans le cadre défini par la présente délibération ;  
MANDATE Monsieur le Maire pour la réalisation du dossier de réponse et la signature de tous les documents nécessaires.

Ainsi fait et délibéré, au Pont de Montvert,  
Les jours, mois et an que ci-dessus.  
Le Maire, Alain Jaffard

RF Préfecture de Mende
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 22/09/2017 048-200057594-20170914-DE_2017_148-DE

